

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : le 27 mai 2015

Roberto Galluccio
Administrateur délégué



2. Intitulé de l'unité d'enseignement(2) :

MECANICIEN DE CYCLES - PERFECTIONNEMENT

CODE DE L'U.E 25/12 06 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
--------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité d'enseignement :

Reprises en annexe n° 1

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexes n° 1 et 2

5. Classement de l'unité d'enseignement :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) ~~qualification~~
- du degré : (1) ~~inférieur~~ (1) supérieur
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Général :

Signature du Président du Conseil Général :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexes n° 4 de 1 page

9. Acquis d'apprentissage : Reprises en annexes n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 251206 U21C1	CODE DU DOMAINE D'ENSEIGNEMENT (4) 205
---------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Travaux pratiques : mécanique des cycles	PP	C	96
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (2) :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique (1) :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière (2) :

Date : 17/06/2015.....

Signature 
 Jacques SOBLET
 Pour Mr Léonard IGC

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Mécanicien de cycles - Perfectionnement

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'assurer la première mise en service d'un cycle;
- d'exécuter les opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur ;
- de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires sur un cycle ;
- de s'adapter à l'évolution technologique des cycles.

Mécanicien de cycles - Perfectionnement
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

- lire, décoder et interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle;
- effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- présenter, dans les délais imposés par le Conseil des études, et défendre son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE " Mécanicien de cycles " - Code : 251205U21C1 - classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

Mécanicien de cycles - Perfectionnement
--

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

Mécanicien de cycles - Perfectionnement
--

4. PROGRAMME DU COURS

En disposant du matériel nécessaire, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage ou la consultation d'informations techniques, l'étudiant sera capable :

- **d'utiliser** les différents types de cadre en s'appuyant sur leurs spécifications ;
- **de régler** l'alignement du cadre ;
- **d'utiliser** les différents types de fourches selon leur principe de fonctionnement ;
- **d'adapter** les caractéristiques techniques de l'huile employée dans les suspensions et dans les systèmes de frein ;
- **de choisir** un vélo suivant l'angle de chasse ;
- **de décrire, d'expliquer et d'utiliser** le fonctionnement d'un amortisseur arrière hydraulique ;
- **de remplacer** une jante selon ses spécifications techniques (diamètre, largeur, nombre de rayons et longueur..) ;
- **de remplacer** un pneu selon ses spécifications techniques;
- **d'assurer** le bon fonctionnement des éléments du système de freinage;
- **de réaliser** la purge des freins hydrauliques selon différentes méthodes ;
- **d'effectuer** le montage d'une direction et de calculer la hauteur d'un cintre;
- **de calculer** le développement d'un braquet selon le dénivelé;
- **de détailler et réaliser** la transmission du mouvement de pédalage;
- **d'appliquer** les méthodes de fonctionnement d'un vélo à assistance électrique;
- **de rechercher** des informations nouvelles concernant les cycles en vue de constituer un dossier technique.

Mécanicien de cycles - Perfectionnement

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant du matériel nécessaire, d'une machine de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques :

- de lire, de décoder et d'interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle proposé par le Conseil des études;
- d'effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- de présenter, dans les délais imposés par le Conseil des études, et de défendre son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence de la méthode de dépannage;
- l'interprétation des informations contenues sur la fiche de maintenance ;
- le soin et le sérieux apportés à la résolution de la panne ;
- la qualité et de l'exhaustivité des informations contenues dans le dossier technique;
- l'utilisation adéquate des termes techniques.

Mécanicien de cycles - Perfectionnement
--

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.